

## MATIERE A ENSEIGNER

### complément au règlement de la formation post-diplôme d'infirmière<sup>1</sup> dans le domaine opératoire

**La formation post-diplôme d'infirmière dans le domaine opératoire se réfère aux prescriptions relatives aux formations de niveau diplôme en soins infirmiers de la Croix-Rouge suisse<sup>2</sup> et réglementations suivantes. Elle se compose d'un enseignement théorique, pratique et d'un encadrement sur le lieu de travail.**

L'enseignement théorique comprend des matières touchant tous les domaines de l'exercice de l'activité professionnelle d'une infirmière diplômée dans le domaine opératoire. Il tient compte des connaissances et aptitudes acquises antérieurement. Il permet à l'infirmière de développer les capacités de transférer ses connaissances dans la pratique quotidienne en salle d'opération.

L'enseignement pratique recouvre tous les domaines d'activité que le centre de formation offre. Il permet l'application des connaissances théoriques acquises.

L'infirmière en formation est intégrée progressivement et systématiquement dans les nouveaux domaines d'activité. Les connaissances et aptitudes sont développées durant toute la formation pour que l'infirmière acquière les compétences requises pour l'exercice de la profession d'infirmière diplômée dans le domaine opératoire. L'infirmière en formation bénéficie d'un encadrement par des professionnelles spécialisées compétentes.

**En fin de formation, l'infirmière diplômée dans le domaine opératoire est capable de prendre en charge des patients hospitalisés ou ambulatoires devant subir une intervention chirurgicale en collaboration avec les autres membres de l'équipe soignante. Elle est capable de développer ses compétences professionnelles par de la formation continue et de l'expérience.**

<sup>1</sup> Toutes les dénominations de personnes de ce document sont valables par analogie pour les deux sexes

<sup>2</sup> Prescriptions relatives aux formations de niveau diplôme en soins infirmiers à l'usage des écoles reconnues par la Croix Rouge suisse entrées en vigueur le 1.1.1992.

## I. Sujets d'enseignement indispensables pour la construction du programme de formation (Règlement art. I But de la formation)

Objectifs selon Règlement	Enseignement théorique	Enseignement pratique
1. Assurer, dans sa sphère de compétences, les soins, le bien-être et la sécurité du patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil du patient (enfant, adulte, vieillard, handicapé)</li> <li>• les soins infirmiers en salle d'opération</li> <li>• l'information du patient, l'angoisse, la douleur</li> <li>• les contrôles du patient à l'entrée au bloc opératoire</li> <li>• la sécurité au bloc opératoire</li> <li>• les mesures de protection spécifiques, (radiologie, électricité, laser, etc.)</li> <li>• les aspects éthiques au bloc opératoire</li> <li>• les aspects juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluation rapide des besoins du patient</li> <li>• information, conseil au patient, éventuellement à son entourage (chirurgie de jour ou ambulatoire)</li> <li>• respect de la tranquillité des lieux</li> <li>• confort du patient (douleur, peur, questions diverses, environnement)</li> <li>• règles d'éthique professionnelle</li> <li>• application des différentes mesures de protection</li> </ul>
2. Avoir les compétences professionnelles dans les domaines de l'hygiène, l'asepsie, la désinfection et la stérilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– hygiène hospitalière générale et spécifique au bloc opératoire</li> <li>– comportement spécifique dans un bloc opératoire</li> <li>– désinfection, stérilisation</li> <li>– infection nosocomiales, leurs conséquences et les mesures de prévention</li> <li>– protection du patient, du personnel et de soi-même</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– application des diverses mesures d'hygiène</li> <li>– mesures nécessaires à la prévention des infections nosocomiales</li> </ul>
3. Maîtriser les gestes techniques dans les différents rôles de l'infirmière diplômée dans le domaine opératoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• anatomie topographique</li> <li>• pathologies chirurgicales</li> <li>• techniques opératoires dans les diverses disciplines (préparation, positions des patients, déroulement, instrumentation, rôle de „circulante“)</li> <li>• hémostase</li> <li>• prélèvements, biopsies</li> <li>• anesthésie, réanimation</li> <li>• pharmacologie (médicaments, solutions diverses)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• introduction progressive aux diverses fonctions au bloc opératoire et exercice</li> <li>• instrumentation et pratique du rôle de „circulante“ dans les disciplines chirurgicales principales</li> <li>• acheminement correct des prélèvements (identité, destination)</li> <li>• utilisation correcte des médicaments et des solutions</li> </ul>
4. Avoir les connaissances et le savoir-faire dans l'entretien, la préparation des instruments, du matériel, des appareils ainsi que leur utilisation économique et écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– connaissance du matériel, des instruments, des équipements techniques fixes et mobiles, leur fonctionnement, leur utilisation et l'entretien</li> <li>– gestion du matériel (stocks, coûts, élimination, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– utilisation correcte des appareils et des instruments</li> <li>– maintien de leur bon fonctionnement</li> <li>– co-responsabilité dans l'utilisation économique des équipements et matériels à disposition</li> <li>– gestion des stocks</li> <li>– respect de l'écologie</li> </ul>
5. Avoir un comportement professionnel efficace et sûr dans les situations d'urgence ou imprévisibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le patient entré en urgence</li> <li>• le polytraumatisé</li> <li>• l'état de choc</li> <li>• chirurgie d'urgence</li> <li>• l'organisation catastrophe</li> <li>• la mort, les transplantations d'organes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil de patients en urgence</li> <li>• détermination des priorités dans des situations prévisibles et non prévisibles</li> </ul>

<p>6. Répondre aux exigences de collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communication</li> <li>- transmission de l'information</li> <li>- gestion des conflits</li> <li>- collaboration interpersonnelle et interprofessionnelle</li> <li>- organisation de son travail en tenant compte de l'ensemble du bloc opératoire (programme opératoire, changements de programme, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- collaboration à la bonne marche du bloc opératoire</li> <li>- transmission de l'information</li> <li>- respect de l'autre quelle que soit son origine culturelle</li> </ul>
<p>7. Participer à l'encadrement du personnel et au développement de la qualité des soins au bloc opératoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• introduction à l'encadrement de personnel (nouveau personnel, élèves, personnel auxiliaire)</li> <li>• développement professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• disponibilité pour l'accueil de nouveau personnel</li> <li>• maintien et développement de la qualité des soins au bloc opératoire</li> </ul>
<p>8. Assumer des tâches de responsable d'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance de méthodes d'organisation et de gestion au bloc opératoire</li> <li>- gestion de la chirurgie ambulatoire</li> <li>- responsabilités générales au bloc opératoire (vis-à-vis des patients, de l'institution)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à l'organisation du travail</li> <li>- mise en pratique de quelques méthodes de gestion</li> </ul>

## II. Définition des soins infirmiers selon Spichiger et al <sup>1</sup>

«Les soins infirmiers contribuent au développement et au maintien de la santé ainsi qu'à la prévention des risques pour la santé; ils soutiennent les personnes durant leur traitement et les aident à faire face aux effets des maladies et des thérapies y relatives, dans le but d'atteindre les meilleurs résultats possibles dans les traitements et les soins, et de maintenir la qualité de vie la meilleure possible à toutes les périodes de la vie et jusqu'à la mort.

Les soins infirmiers ...

... s'adressent aux personnes à tous les âges de leur vie, à des individus, des familles, des groupes et des communautés, aux personnes malades et à leurs proches, aux personnes handicapées, aux personnes en bonne santé;

... incluent, dans un continuum, des activités de maintien et de promotion de la santé, de prévention, lors de la préparation à la naissance et de l'accouchement, en situations de maladies aiguës, de convalescence et de réadaptation, dans les soins de longue durée et dans les soins palliatifs;

... s'appuient sur une relation entre les personnes soignées et les soignants, relation empreinte d'attention, de compréhension et de souci de l'autre. Cette relation permet le développement des ressources de chacun, l'ouverture à la proximité nécessaire aux soins et l'établissement de buts communs;

... recensent les ressources et les besoins en soins des personnes soignées, fixent des buts, planifient des interventions de soins, les appliquent (en mobilisant les capacités relationnelles et techniques nécessaires) et évaluent les résultats;

... se basent sur l'évidence, l'expérience réflexive et les préférences des personnes soignées, prennent en compte les aspects physiques, psychiques, spirituels, socioculturels, liés au monde vécu et perçu, à l'âge et au genre et respectent les directives éthiques;

... incluent des activités cliniques, pédagogiques, scientifiques et de leadership assumées en complémentarité par des généralistes et des spécialistes, des soignants au bénéfice d'une formation de base et des soignants ayant suivi diverses formations ultérieures;

... se déroulent en collaboration avec les personnes soignées, les proches soignants et les membres de professions auxiliaires, dans des activités multiprofessionnelles avec les médecins (responsables du diagnostic et de la thérapie) et les membres des autres professions de la santé. Les soignants y exercent des fonctions dirigeantes ou travaillent sous la direction d'autrui. Ils sont pourtant toujours responsables de leurs décisions, de leurs actes et de leur comportement;

... s'exercent aussi bien dans des institutions de santé qu'à l'extérieur, là où des personnes vivent, se forment, travaillent.»

(Spichiger et al, version du 15.07.2008)

---

<sup>1</sup> définis par des spécialistes et chercheuses en sciences infirmières dans le cadre du projet « La médecine en Suisse demain » de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), reprise du document « Les soins infirmiers en Suisse - Perspectives 2020 », Document de positionnement de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)